

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA DRÔME**

*Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Drôme est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2025 est en progression de 2,4% et s'élève à 1 023 dépôts. Cette augmentation est sensiblement plus faible que celles observées au niveau régional (+9,8% à 15 875 dépôts) et national<sup>2</sup> (9,8% à 148 013 dépôts).

La part des redépôts diminue pour s'établir à 31,0% des dépôts (contre 33,0% en 2024), témoignant de la poursuite de l'engagement de la commission dans la recherche de solutions durables aux situations de surendettement.

Le poids des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances est en revanche en progression, à 14,2% en 2025 contre 12,1% en 2024.

Recevabilité et orientation

La part des dossiers déclarés recevables par la commission est en augmentation, à 88,1% des dossiers déposés en 2025 contre 82,4% en 2024. Elle est équivalente au niveau régional (88,0%) et supérieure au niveau national (86,0%).

Les évolutions des décisions d'orientation par la commission sont les suivantes :

i) La proportion de dossiers orientés par la commission en 2025 vers un réaménagement de dettes progresse, à 61,7% des dossiers contre 60,7% en 2024. Elle est proche des parts observées en 2025 au niveau régional (62,0%) et au niveau national (61,0%).

ii) La proportion des orientations en 2025 vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire recule, à 37,9% des dossiers contre 39,2% en 2024. Elle est proche des parts observées en 2025 au niveau régional (37,6%) et au niveau national (38,7%). Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un repli de la proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et l'absence de bien immobilier, à 40,9% en 2025 contre 42,9% en 2024.

iii) Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire restent très faibles en 2025, à 0,4% des dossiers orientés. Elles sont proche de chacune des parts observées aux niveaux régional (0,3% des décisions) et national (0,2%) en 2025.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

<sup>2</sup> France métropolitaine

*R M*

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des plans conventionnels de redressement dans les dossiers traités par la commission en 2025 s'établit à 6,9%, en léger repli par rapport à 2024 (7,5%), en relation avec une contraction de la part de dossiers recevables présentant une résidence principale, à 7,3% en 2025 contre 9,0% en 2024. Aux niveaux régional et national, la part des plans conventionnels s'élève respectivement à 6,1% et 6,6% des dossiers traités en 2025.

La part des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement s'apprécie sensiblement, à 46,8% des dossiers traités en 2025 contre 38,9% en 2024. Elle est équivalente à celle du niveau régional (46,6%) et supérieure à celle du niveau national (44,1%) en 2025.

La part des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire s'établit à 33,8% des dossiers traités en 2025 contre 34,6% en 2024. Elle est en léger retrait de chacune des parts observées aux niveaux régional (34,1%) et national (34,1%) en 2025.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes visant à régler durablement la situation financière des déposants progresse en 2025, à 85,7% des solutions proposées, contre 84,0% en 2024. Elle est supérieure à la fois à la région à 83,4% et au national à 83,8%.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions <sup>3</sup>	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion le 06/03/2025 avec les magistrats du département chargés de la procédure
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	7	6 commissions (étude de dossiers : bailleurs sociaux et privés) et 1 séance plénière (présentation bilan activités 2024 et évolutions attendues en 2025)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, PCB, UDAF, Familles rurales ..)  Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière  Autres acteurs relais : France Travail, Écoles Formations professionnelles et diplômantes en service social, Maison de la Santé, Centre pénitencier, Wake-up Café, Valence Romans Agglo, Mission locale, AFPA/Village des Solutions, ANLCL, Plate-forme Emploi, 60000 Rebonds, Ladapt...	Nombre de travailleurs sociaux et assimilés rassemblés : 360 en présentiel et 147 en webinaire  Nombre d'accompagnateurs Entrepreneurs : 103  Autres partenaires Relais : 22	<u>Thèmes principaux :</u>  Présentation de la procédure de surendettement Présentation des dispositifs d'inclusion bancaire (droit au compte, offre spécifique, micro-crédit accompagné, offre spécifique Clientèle Fragile) Gestion budgétaire, moyens de paiement, arnaques Fichiers (FNCL, FICP et FCC) Gestion financière d'entreprise Présentation des ressources : Navigation sur le site institutionnel BDF/inclusion financière et sur les portails Mes Questions d'Argent et Mes Questions d'entrepreneur  <u>Réunions en présentiel</u> à Valence et délocalisées (Montélimar, Crest, St Rambert d'Albon, Montségur sur Lauzon, Romans-sur-Isère, Aouste-sur-Sye...)  <u>Organisation de webinaires</u> au niveau régional sur différents thèmes (Surendettement : procédure, loi API, Impayés de loyers et procédure d'expulsion, patrimoine mobilier), banques en ligne, arnaques, assurances, crédits, moyens de paiement, maîtrise du budget. Formations suivies par plus de 2100 travailleurs sociaux sur la région.  <u>Supports utilisés</u> : présentations, supports ludo-pédagogiques, jeux, vidéos, quizz, flyers, portail Mes questions d'argent, site BDF...
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Dans le cadre du Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF) : dispositifs d'inclusion financière, rapport de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB), baromètre de l'inclusion financière, Violences économiques et conjugales ...
Autres actions de communication, de concertation, d'information ou de formations effectuées (Éducation nationale/DASEN, DDETS/Pacte local des Solidarités, Conseil départemental, Mairie/CCAS, publics finaux...)	3 bulletins d'information  80 enseignants  917 Jeunes/Étudiants dont 237 SNU 342 adultes	Participation au projet de création du site « Drôme Infos » porté par le Conseil départemental et intégration de la BDF à l'espace partenaires (actions et ressources)  Mise à jour du Guide des Solidarités du CCAS de la Ville de Valence  Bulletins d'information : Lancement Semaine de l'Educfi et des Journées nationales d'action contre l'illettrisme, Mise à jour de notre site institutionnel, Dépôt en ligne des dossiers Suren, Nouveaux guides sur les dispositifs d'inclusion financière, Alertes Arnaques, Ressources actualisées (MQDA, MQDE, Nouveautés sur la chaîne YouTube etc.), Offre formations pour les intervenants sociaux, Page dédiée aux victimes de violences économiques intrafamiliales...  Actions auprès de l'Éducation nationale : présentations des ressources Eduscol, des ressources ABC de l'économie, du Passeport Educfi, des portails Mes questions d'argent et Mes questions d'entrepreneur et du jeu #Aventure entrepreneur  Actions auprès des publics finaux (jeunes, adultes et entrepreneurs) autour notamment de la gestion budgétaire, des moyens de paiement, de l'inclusion bancaire, des arnaques et de la gestion financière d'entreprise

<sup>3</sup> (organisées ou participation)

# **PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE**

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Problématique des dossiers avec un tiers non-déposant : la règle de non-dépassement de la Quotité Saisissable limite la prise en compte de la contribution réelle aux charges du ménage par le non-déposant dans la mensualité de remboursement retenue pour le débiteur,
- Difficultés liées à l'appréciation par la Commission des situations « irrémédiablement compromises » (incertitudes sur les perspectives de retour à l'emploi ou de future capacité de remboursement)

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La procédure ne répond pas aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossiers de surendettement successifs pour des effacements de charges,
- Non-respect de la mise en place de l'accompagnement social et budgétaire demandé par la commission en aval du plan ou des mesures, pouvant mener à un redépôt,
- Malgré une période en début de plan dédiée à l'apurement des dettes d'amendes et des dettes frauduleuses sur une durée proportionnée à la capacité de paiement du débiteur, le recouvrement de ces dettes au gré des créanciers s'agissant de dettes hors procédure, peut entraîner un déséquilibre des budgets des ménages et mettre en péril les mesures décidées par la commission.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Utilisation inappropriée de l'échange de données informatisé (EDI) par certains créanciers qui procèdent à la suppression de dettes au lieu de leur mise à zéro ou de leur transfert à la suite d'une cession de créance,
- Absences de réponses des créanciers sur l'actualisation des dettes pénales et réparations pécuniaires ce qui oblige à élaborer des mesures sur le déclaratif du débiteur,
- Les débiteurs éprouvent des difficultés à mettre en place leur plan ou leur mesure lorsque des dettes ont été cédées par certains créanciers à un organisme ou une société spécialisée dans le rachat de créances qui n'a pas été informé de l'existence du dossier de surendettement ; difficulté pour les débiteurs de joindre certains créanciers pour la mise en place de leur plan,
- Problématique du traitement des découverts bancaires mentionnés en dettes au moment du dépôt du dossier mais parfois non traités comme tels,
- Difficultés de traitement des dossiers reçus par les Tribunaux des Activités Économiques dans le cadre de la loi API : manque de justificatifs, manque de clarté sur l'existence de dettes professionnelles ce qui oblige parfois à renvoyer les débiteurs vers le TAE pour des dettes professionnelles identifiées lors de l'instruction du dossier. Des rencontres avec les tribunaux sont organisées pour améliorer les traitements.

Date : le 26 février 2026

Le président de la commission

Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>999</b>	<b>1 023</b>	2,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	33,0%	31,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,1%	14,2%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>823</b>	<b>901</b>	9,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,0%	7,3%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>71</b>	<b>76</b>	7,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	26,8%	19,7%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>847</b>	<b>911</b>	7,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,9%	40,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,2%	37,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,7%	61,7%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>917</b>	<b>1 033</b>	12,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	11,1%	5,0%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,7%	7,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,6%	33,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,5%	6,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,1%	3,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,5%	3,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,9%	46,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,4%	37,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,4%	19,5%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,5%	8,9%	
<b>Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)</b>	<b>84,0%</b>	<b>85,7%</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	DRÔME	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7,4%	6,6%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	33,8%	34,1%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,9%	6,1%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46,8%	46,6%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	85,7%	83,4%	83,8%

\*en % de dossiers traités

\*\*en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Commission de la Drôme

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>26 281</b>	<b>756</b>	<b>3 693</b>	<b>74,8%</b>	<b>83,9%</b>	<b>17 537</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	8 593	81	125	24,5%	9,0%	101 760	1,0
dont dettes à la consommation	16 857	693	2 990	48,0%	76,9%	16 133	3,0
dont autres dettes financières	831	465	578	2,4%	51,6%	754	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>3 477</b>	<b>644</b>	<b>1 982</b>	<b>9,9%</b>	<b>71,5%</b>	<b>3 081</b>	<b>2,0</b>
Autres dettes	5 376	465	950	15,3%	51,6%	1 960	1,0
<b>Endettement global</b>	<b>35 134</b>	<b>901</b>	<b>6 625</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 620</b>	<b>6,0</b>

### Commissions de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>376 233</b>	<b>10 974</b>	<b>51 415</b>	<b>69,8%</b>	<b>81,7%</b>	<b>14 969</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	132 873	1 103	1 754	24,6%	8,2%	100 431	1,0
dont dettes à la consommation	231 657	9 868	41 329	43,0%	73,5%	14 422	3,0
dont autres dettes financières	11 703	6 653	8 332	2,2%	49,5%	800	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>69 788</b>	<b>10 375</b>	<b>34 092</b>	<b>12,9%</b>	<b>77,2%</b>	<b>3 963</b>	<b>3,0</b>
Autres dettes	93 193	7 547	16 838	17,3%	56,2%	2 150	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>539 214</b>	<b>13 431</b>	<b>102 345</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 133</b>	<b>7,0</b>

### Commissions France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>3 534 669</b>	<b>97 106</b>	<b>467 584</b>	<b>71,2%</b>	<b>80,6%</b>	<b>15 757</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>666 209</b>	<b>91 577</b>	<b>294 807</b>	<b>13,4%</b>	<b>76,0%</b>	<b>3 952</b>	<b>3,0</b>
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>4 964 717</b>	<b>120 473</b>	<b>908 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 278</b>	<b>7,0</b>

P. M.